

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 MARS 2011

N° 2 – 61 / 2011 : CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR CONSTRUCTION DE LA HALLE TECHNOLOGIQUE INNOPROD- ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Pilote : développement économique

Services concernés : Affaires générales, affaires juridiques et marchés publics/MOP

Madame Stéphanie GUIRAUD CHAUMEIL, rapporteur,

Par délibération en date du 30 mars 2010, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a approuvé le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse en vue de l'opération de construction du Volet Technologique du PST de la technopole du Grand Albigeois.

La halle stimulera la création de la filière d'excellence « Innoprod » centrée sur la mécanique et les nouveaux matériaux et regroupant :

- o le CRITT CAAPI ;
- o les plateformes MOMA-Surdyn de l'EMAC, plateformes structurantes de l'Institut Clément Ader ;
- o au sein d'un espace mutualisé, le Département Génie Mécanique du CUFR Champollion et une antenne de la PFT « Produits et Processus Automatisés » du Lycée RASCOL.

La filière d'excellence « Enermasse » axée sur la valorisation (énergétique) de la biomasse et matérialisée par la plateforme VALTHERA fera l'objet d'une halle dédiée spécifique. Elle fera l'objet d'un concours qui devrait être lancée courant 2011.

Le montant estimé des travaux est évalué à 3 329 000 € HT.

Suite aux publications légales au JOUE et au BOAMP, 33 candidatures ont été reçues dans les délais contractuels.

Le jury de concours réuni le 25 juin 2010 a sélectionné 3 candidats admis à concourir :

- **le groupement SELARL LARROUY & SICRE (mandataire)** - 19 rue de la libération - BP 50099- 31703 BLAGNAC / **Agence TRIGLYPHES** - 62 chemin saint-antoine - 81160 SAINT-JUERY / **Gwenaelle COATANROC'H** - 62 chemin saint-antoine - 81160 SAINT-JUERY / **ABC** - 62 chemin saint-antoine - 81160 SAINT-JUERY / **INGEROP CONSEIL & INGENIERIE** - 24 AVENUE MARCEL DASSAULT - BP 15201 ZA LA PLAINE - 31079 TOULOUSE CEDEX 5 / **LIGNES Environnement et bâtiment** 4 rue Védrines- BP 94204 - 31031 TOULOUSE Cedex 4
- **Le groupement ENIA ARCHITECTES** 46 RUE DE LAGNY - 93100 MONTREUIL SOUS BOIS - **IOSIS SUD OUEST** - CENTRAL PARK 2 - 7 AVENUE PARMENTIER - 31200 TOULOUSE
- **Le groupement SEQUENCES SCP** -26 RUE MARIE MAGNE - BP 3004 - 31024 TOULOUSE CEDEX 3 / **GINGER BEFS** - 6 chemin du pigeonier de la Sépière - 31100 TOULOUSE / **F4 INGENIERIE** - 4 RUE ZACHARIE - 31000 TOULOUSE

Conformément aux dispositions de l'article 74 du code des Marchés Publics et vu l'avis du jury de concours réuni le 25 juin 2010, le pouvoir adjudicateur a arrêté la liste des trois candidats admis à concourir.

Les prestations ont été remises avant la date limite de réception fixée au 18 février 2011. Dans sa séance du 25 février 2011, le jury a examiné les prestations et proposé le classement suivant :

- 1^{er} - **Le groupement SEQUENCES SCP**
- 2^{ème} - **Le groupement ENIA ARCHITECTES**
- 3^{ème} **le groupement SELARL LARROUY & SICRE**

Le pouvoir adjudicateur, après avoir pris connaissance des procès verbaux du jury et du montant des offres a engagé les négociations et propose de retenir l'offre du candidat classé 1^{er} à savoir, le groupement SEQUENCES SCP.

Sa proposition se distingue par la pertinence des fonctionnalités et une signature architecturale de qualité, en cohérence avec l'esquisse architecturale de l'hôtel d'entreprises.

Le montant du forfait provisoire de rémunération est de 351 200,25 € HT pour la mission de base, 31 500 € HT pour les missions complémentaires (soit un montant de la tranche ferme de 382 700,25 € HT) et 10 000 € pour la tranche conditionnelle.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'ATTRIBUER** le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la halle technologique INNOPROD au groupement conjoint constitué par **Le groupement SEQUENCES SCP** -26 RUE MARIE MAGNE - BP 3004 - 31024 TOULOUSE CEDEX 3 / **GINGER BEFS** - 6 chemin du pigeonier de la Sépière - 31100 TOULOUSE / **F4 INGENIERIE** - 4 RUE ZACHARIE - 31000 TOULOUSE pour un montant de rémunération provisoire de 382 700,25 € HT pour la tranche ferme et de 10 000 € HT pour la tranche conditionnelle.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché correspondant.
- **D'AUTORISER** le versement de l'indemnité maximale soit 17 200 € HT aux candidats classés 2^{ème} à et 3^{ème}.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics 2006,

VU le procès verbal du jury de concours du 25 juin 2010,

VU l'arrêté du Président portant désignation des candidats admis à concourir,

VU le procès verbal du jury de concours du 25 février 2011,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✚ **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la halle technologique Innoprod au groupement conjoint **SEQUENCES SCP** -26 RUE MARIE MAGNE - BP 3004 - 31024 TOULOUSE CEDEX 3 / **GINGER BEFS** - 6 chemin du pigeonier de la Sépière - 31100 TOULOUSE / **F4 INGENIERIE** - 4 RUE ZACHARIE - 31000 TOULOUSE

➤ ✚ **FIXE** le montant global provisoire des honoraires à 382 700,25 € HT pour la tranche ferme et de 10 000 € HT pour la tranche conditionnelle.

✚ **AUTORISE** le versement de la prime d'un montant de 17 200 € HT aux deux candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

✚ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de l'exercice en cours.

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à procéder à la signature du marché et à tout acte afférent.

Pour extrait conforme,
Fait le 15 Mars 2011

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE